



# SSIAP 3

Service de Sécurité Incendie et d'assistance à personnes

## FORMATION INITIALE

Formation exonérée de TVA – Code général des impôts – art. 261-4,4<sup>e</sup> alinéa

Prérequis	Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ; Etre titulaire du diplôme de SSIAP 2 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail. Etre titulaire de l'une des attestations de formation suivantes : - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; - SST ou PSE 1, en cours de validité. Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat, à rendre compte sur la main courante, des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours. Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois,
Durée	<b>216 h hors déplacement +7h examen</b>
Sélection	Candidature, dossier, entretien
Financement	Financement individuel - FONGECIF – Financement aidé (OPCA, OPACIF, État, Région, Pôle emploi et l'Agefiph) etc.)
Formation présentielle	Tarif : 3500€ (formation exonérée de TVA)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir la qualification de chef de services de Sécurité incendie et d'assistance à personne S.S.I.A.P 3.

### METHODES PADAGOGIQUES

- Cours animé par un formateur SSIAP 3 , déclaré formateur SSIAP en préfecture .
- Les cours théoriques sont conformes au référentiel pédagogique de l'arrêté du 2 mai 2005 et animés par vidéo projecteur , sur logiciel POWER POINT .
- Animation et débat avec exemples de cas ( tableau blanc à disposition).
- Cours pratiques animés par des équipements que possède le centre de formation, validé centre d'examen SSIAP par la préfecture ( moyens de secours, SSI, radio, consignes, PC sécurité. Etc...).

### CONTENU DE LA FORMATION

1ère partie- SAVOIRS – 12h00 -

2ème partie - LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS – 65h00 -

3ème partie – LA REGLEMENTATION INCENDIE- 70h00 -

4ème partie - GESTION DES RISQUES – 23h00 -

5ème partie : CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT – 06h00 -

6ème partie : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE - 06h00 -

7ème partie : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE - 26h00 -

8ème partie : LE BUDGET DU SERVICE SECURITE – 08h00 -

### SUIVI & EVALUATION

Une fiche d'émargement ( de présence) sera mise en place  
Il sera remis à un mémoire reflétant les cours.

### SANCTION DE LA FORMATION

#### **Epreuve écrite 1:**

QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme : durée 1H00 mn

Epreuve notée sur 20

Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.

#### **Epreuve écrite 2:**

Rédaction d'un rapport, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1ère catégorie ou 2ème catégorie : 2h00

**Epreuve orale :** Jury : 15 mn